

TPG: pas de licenciements d'après un accord entre syndicats et direction

Les trois syndicats du personnel des Transports publics genevois (TPG) ont annoncé hier soir avoir trouvé un accord avec la direction et le conseil d'administration de l'entreprise. Selon eux, ils ont obtenu la garantie qu'il n'y aurait pas de licenciements au sein de la société, ce qui était l'une de leurs principales revendications. Valérie Solano, du Syndicat du personnel des transports (SEV), considère qu'il s'agit là d'un «bon accord». Celui-ci devait toutefois encore être présenté aux employés lors d'assemblées générales qui se sont déroulées ce matin aux alentours de 3h (suivez nos réseaux sociaux pour en apprendre plus sur la décision qui a été prise ainsi que ses conséquences) dans les deux dépôts des TPG du Bachet et de la Jonction. Selon la syndicaliste, c'est à ce moment-là que la décision de faire grève ou non est prise par les employés. – (ats)

VAUD: le budget 2015 a été adopté par le Parlement sans faire débat

Les députés vaudois ont adopté hier en premier débat le projet de budget 2015 du canton. Ils n'ont pour ainsi dire rien changé aux propositions du gouvernement qui ont permis de dégager un excédent de 26 millions de francs. Entamée la veille, la discussion sur le budget a été réglée en un temps quasi record. Après avoir vanté un neuvième exercice bénéficiaire consécutif, les députés ont passé en revue chaque département et chaque unité budgétaire, sans que cela suscite de vrais débats. Seule ou presque, une opposition à propos d'un radar à moins de 100.000 francs a un peu animé l'assemblée, alors que le total des charges de l'Etat dépasse les 9,2 milliards de francs. En premier, la présidente de l'UDC – Vaud Fabienne Despont a mis en garde contre l'augmentation «exponentielle» du budget de la culture. – (ats)

JURA: le programme d'austérité a obtenu le soutien du Parlement

Le Parlement jurassien a apporté son soutien au programme d'austérité qui permettra d'économiser 35 millions de francs d'ici 2018. Il a accepté hier les propositions qui lui étaient soumises par le gouvernement. Ce programme d'assainissement des finances cantonales comporte 140 mesures. La majorité d'entre elles relèvent de la compétence du gouvernement et seront débattues lors de l'examen du budget 2015. Les 23 propositions soumises hier au Parlement nécessitaient une modification législative. Les députés ont notamment pris, avec une nette majorité lors de chaque vote, les décisions suivantes: la suppression du Parlement de la jeunesse, le retour du montant de leurs indemnités au niveau de 2002, la privatisation du laboratoire cantonal ou encore la réduction des subventions aux écoles privées. – (ats)

NEUCHÂTEL: déficit de 11,3 millions pour 2015 accepté par le Grand Conseil

Par 60 voix contre 40, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté hier le budget 2015 placé sous le signe de l'austérité. Le programme d'exercice pour l'an prochain prévoit un déficit de 11,3 millions de francs pour un total de charges de 2,15 milliards de francs. Le montant des charges représente une augmentation de 2,6% par rapport au budget précédent. La hausse est légèrement inférieure à celle des revenus, qui progressent de 2,8% à 2,14 milliards. Elaboré par le gouvernement à majorité de gauche, le projet d'exercice pour 2015 inaugure une stratégie de limitation de la croissance des charges voulue par la droite, avec l'appui du groupe socialiste. Le programme d'économie de 164 millions de francs sur le budget de fonctionnement prendra plusieurs années, avait indiqué le ministre socialiste des finances Laurent Kurth, lors du débat d'entrée en matière. – (ats)

L'efficacité énergétique sera demandée à tous

STRATÉGIE ÉNERGIE.

Système de bonus-malus pour les gestionnaires d'électricité introduit par le Conseil national.

L'abandon progressif du nucléaire nécessitera des efforts de la part des consommateurs. Mais les gestionnaires de réseau électrique devront aussi apporter leur contribution. Au dam de la droite, le Conseil national a introduit mercredi un système de bonus-malus favorisant les économies d'énergie. La stratégie énergétique 2050 prône un recul de la consommation moyenne finale d'énergie. Par personne et par an, la baisse devrait atteindre 16% d'ici 2020 et 43% d'ici 2035, par rapport à l'an 2000.

Pour concrétiser ce but, la Chambre du peuple a choisi de manier la carotte et le bâton en s'attaquant à la source. Aujourd'hui, les fournisseurs d'électricité gagnent de l'argent en vendant davantage d'énergie. Ils n'ont donc pas intérêt à couper le robinet, a argumenté Hans Grunder (PBD/Berne). Le modèle, adopté par 117 voix contre 73, vise à récompenser les sociétés qui mettent en place des mesures d'efficacité énergétique. Les mauvais élèves devraient passer à la caisse. Le bonus se monterait à au moins 5 centimes par kWh, le malus à 5 centimes au plus.

Ce système incitatif est pratiqué avec succès en Californie, selon Adèle Thorens (Verts/Vaud). Il se

base sur un principe répété à tout va dans la salle: l'énergie la plus propre et meilleur marché est celle que l'on n'utilise pas. Le bonus-malus prend ainsi le pas sur le modèle des certificats blancs, cher à la conseillère fédérale Doris Leuthard.

Avec ce système, les fournisseurs d'électricité auraient dû réaliser des économies d'énergie quantifiées et auraient subi des sanctions en cas de non-respect. Tout gain d'efficacité aurait été confirmé par l'octroi d'un certificat blanc. Une entreprise n'ayant pas réussi à réduire suffisamment la consommation aurait pu en racheter à des concurrents. Avec quelques réserves, la ministre de l'énergie a renoncé à défendre sa variante: l'essentiel est de mettre en place des incitations à réduire la consommation, selon elle.

Le hic du bonus-malus est qu'il frappe les gestionnaires de réseau et non les fournisseurs d'électricité, a fait valoir l'Argovienne. Autre problème, les consommateurs finaux risquent de payer le prix du bonus. Mais le Conseil des Etats, qui doit encore se prononcer sur la stratégie énergétique, pourra corriger le dispositif, a-t-elle estimé. UDC et PLR ont protesté en vain contre ce régime accusé d'enfreindre le libre marché et d'entraîner une énorme bureaucratie. L'interventionnisme n'est pas compatible avec la libéralisation du secteur de l'électricité, a pesté Christian Wasserfallen (PLR/Berne). – (ats)

MÉDICAMENTS: les pharmacies pourront délivrer plus de produits dont certains soumis à ordonnance

Les patients devraient pouvoir acheter leurs médicaments où bon leur semble et l'innovation de l'industrie pharmaceutique être encouragée. Après le National, le Conseil des Etats veut réviser la loi sur les produits thérapeutiques en ce sens, mais il en a corrigé hier les modalités. Un pharmacien devrait pouvoir délivrer certains produits soumis à ordonnance même sans prescription d'un médecin. Mais seulement après un contact direct avec le patient et à condition de consigner la remise du produit. Pas de désaccord en revanche sur la proposition du Conseil fédéral pour faciliter l'automédication: les droguistes pourront vendre tous les médicaments non soumis à ordonnance. Les patients qui consultent un médecin ne devraient pas être obligés de retirer leur remède chez lui. Avant la remise d'un produit, les praticiens devraient en principe délivrer une ordonnance à leurs patients. Comme le National, la gauche et les Verts libéraux ont réclamé en vain la remise systématique du document. La majorité les a désavoués par 27 voix contre 16. Les patients pourront même renoncer à une ordonnance. Pas question non plus d'encadrer plus strictement la vente par correspondance en obligeant le patient à disposer d'une ordonnance avant la commande. Les sénateurs ont par ailleurs retouché le mécanisme pour encourager la recherche et l'innovation. Le National a créé une exclusivité commerciale pour les médicaments destinés aux maladies orphelines ou pédiatriques, qui créerait un monopole de fait et risque d'entraver l'accès aux médicaments et de les renchérir, a critiqué la présidente de la commission, Liliane Maury Pasquier (PS/GE). – (ats)

Blanchi sur le volet du Saint-Saphorin

AFFAIRE GIROUD. La justice vaudoise a estimé que les bouteilles étaient conformes.

Dominique Giroud n'a pas vendu de Saint-Saphorin coupé avec du fendant, selon la justice vaudoise qui a classé l'affaire. Le Parquet estime que les 100.000 bouteilles commercialisées avaient un contenu conforme à la législation. Le dossier est définitivement clos. «On m'accuse à tort d'avoir trafiqué mes vins pour m'enrichir. Aujourd'hui, après une enquête exhaustive, le Ministère public vaudois m'innocente: il n'y a jamais eu de fendant dans du Saint-Saphorin commercialisé par mes soins», a fait savoir hier Dominique Giroud, seul habilité à communiquer sur le fond de l'affaire. Le procureur Yvan Gillard, qui était chargé de l'enquête, a confirmé à l'ats «avoir rendu une ordonnance de classement il y a une dizaine de jours. Cette décision est aujourd'hui définitive et exécutoire», a-t-il dit sans donner davantage de précisions. L'affaire remonte à 2006 lorsque l'encaveur valaisan a commercialisé un lot de 100.000 bouteilles



DOMINIQUE GIROUD. L'affaire a débuté avec une plainte en 2009.

de Saint-Saphorin. «C'était la première fois qu'un Valaisan distribuait du vin vaudois à large échelle, alors que l'inverse est fréquent», a observé dans un communiqué Marc Comina, porte-parole de Dominique Giroud. En 2009, un vigneron vaudois a déposé une plainte pénale pour usage abusif de sa raison sociale. Deux ans plus tard, malgré le retrait de la plainte, le Parquet vaudois a continué ses investigations pour déterminer l'origine du vin commercialisé.

L'enquête ouverte pour escroquerie, falsification de marchandises

et infraction à la loi fédérale sur la concurrence déloyale a abouti à un classement. Selon ce document, «les 100.000 bouteilles de Saint-Saphorin avaient un contenu conforme à la législation applicable» à cette époque, écrit le porte-parole.

Dominique Giroud rappelle qu'il n'a jamais été condamné pour «ses pratiques œnologiques». Dans le canton de Vaud, une procédure est pendante devant le Tribunal cantonal concernant un dossier fiscal. A Genève, il est visé, avec trois autres personnes, par une procédure pour piratage informatique d'ordinateurs, notamment de journalistes. – (ats)

L'ENCAVEUR EST VISÉ AVEC TROIS AUTRES PERSONNES PAR UNE PROCÉDURE À GENÈVE POUR PIRATAGE INFORMATIQUE.

La réaction du porte-parole

Porte-parole de Dominique Giroud, Marc Comina a précisé hier les suites que son client allait donner à cette décision de justice.

Avez-vous une estimation des dégâts commerciaux causés à l'entreprise Giroud par l'affaire non avérée du coupage de vins de Saint-Saphorin?

L'entreprise Giroud Vins avait fait l'objet d'une évaluation indépendante deux ans avant le déclenchement de la campagne médiatique contre Dominique Giroud. A l'époque, les experts avaient estimé la valeur du groupe à plus de 60 millions de francs. Aujourd'hui, en raison de la couverture médiatique disproportionnée et acharnée, notamment de la RTS qui en fait manifestement une affaire personnelle, son entreprise a dû cesser ses activités. On a tellement jeté l'opprobre sur Dominique Giroud et sa société que la seule évocation de leur nom faisait fuir les clients. En conséquence, la valeur de Giroud Vins est aujourd'hui quasi-nulle. Je vous laisse faire le calcul. Il faut y ajouter le tort moral pour lui et pour Giroud Vins. Les dégâts sont donc considérables et Dominique Giroud demandera des comptes à ceux qui ont déclenché l'emballement médiatique sans précédent qu'on observe depuis une année.

Allez-vous engager des procédures judiciaires contre des concurrents, commentateurs ou médias en général ayant présenté le coupage comme quelque chose d'avéré?

Aujourd'hui, les sentiments de Dominique Giroud sont mitigés. D'un côté, il est satisfait que son intégrité de vigneron soit rétablie. De l'autre, il subit tou-

jours les conséquences économiques énormes du déchainement médiatique des douze derniers mois et sa réputation reste gravement endommagée. Malgré la décision de justice qui met un terme à l'affaire dite du St-Saphorin, il ne lâchera pas. Il a l'intention de demander des comptes à ceux qui ont déclenché les fausses accusations contre ses pratiques œnologiques, notamment la RTS qui a joué un rôle clé dans toute cette affaire en donnant une version partielle et sans nuance, ne laissant la place qu'au soupçon et au discrédit. Pour l'heure, les avocats de Dominique Giroud sont en discussion avec un certain nombre de médias pour interrompre la prescription et envisager des accords transactionnels. Dans la mesure du possible, ces démarches sont entreprises de manière amiable, mais face à la mauvaise volonté de certaines parties impliquées, il se pourrait que Dominique Giroud n'ait d'autre choix que d'entreprendre rapidement des démarches judiciaires afin d'interrompre la prescription, notamment par le biais de commandements de payer.

Allez-vous demander la suppression de toutes les mentions abusives de l'affaire sur le web?

Depuis plusieurs mois, lorsqu'un journaliste l'accuse à tort, Dominique Giroud intervient systématiquement pour faire corriger. Il y a plusieurs exemples de ces interventions sur le site Internet qu'il a mis online hier www.dominique-giroud.com. A l'avenir, ce contrôle sera fait de manière plus sévère encore. Après la décision de justice d'aujourd'hui, Dominique Giroud ne peut plus accepter qu'on l'accuse pour des fautes qu'il n'a pas commises. (FS)

La présidence pour renforcer la concordance

CONSEIL FÉDÉRAL.

Simonetta Sommaruga a été élue à la tête de la Confédération pour 2015. Le défi attendu des bilatérales.

Simonetta Sommaruga présidera la Confédération en 2015. La socialiste bernoise de 54 ans, qui succède au libéral-radical Didier Burkhalter, a été brillamment élue mercredi par l'Assemblée fédérale. Durant son année présidentielle, elle veut renforcer la concordance et faire avancer le dossier des bilatérales. Forte de la confiance exprimée par le Parlement, et qui l'a élue, la ministre de justice et police compte bien utiliser son année présidentielle pour faire avancer les discussions avec l'Union européenne sur le dossier de la libre circulation des personnes. «En tant que présidente, d'autres portes s'ouvrent à moi. Je vais pouvoir utiliser ces contacts», a-t-elle dit devant la presse. Et la socialiste, qui émaillera son agenda de rencontres avec la population, de plaider la concordance. Elle compte appliquer ces principes à ses collègues en premier lieu. «Chacun doit travailler dur et être prêt à faire des compromis afin de trouver de nouvelles solutions aux problèmes.»

La Suisse se trouve au seuil d'une année électorale, avait auparavant rappelé la nouvelle présidente dans son allocution devant le Parlement, Chambres réunies. «L'été sera chaud, l'automne sera encore plus chaud», a-t-elle prédit. Des dossiers importants figurent à l'agenda politique, comme l'énergie, la prévoyance vieillesse, l'application de l'initiative sur l'immigration, le positionnement de la place financière suisse ou les relations avec l'Union européenne.

Pour affronter ces défis, il faut un gouvernement qui travaille d'arrache-pied pour obtenir des solutions, un Parlement où les uns vont vers les autres, même dans des positions opposées, et des citoyens qui se forment une opinion sur des questions complexes, a souligné Simonetta Sommaruga. Pianiste de formation, la Bernoise a comparé la démocratie directe à un jeu d'ensemble, «avec un septuor, un orchestre de 246 élus et un chœur de deux millions et demi de votants». L'Assemblée fédérale a élu la ministre de la justice et de la police par 181 voix sur 210 bulletins valables. – (ats)